

COMMUNE de LE PIZOU

Le Pizou, le 14 janvier 2020

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le jeudi 23 janvier 2020 à 18 h 15 à la mairie.
Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance.

ORDRE DU JOUR

I – Délibérations

- Mandatement en investissement avant le vote des budgets 2020
- Délibération MAM (APD)
- Délibération boulodrome (APD)
- Délibération encaissement chèque Direct Énergie (trop-perçu)
- Délibérations diverses

II – Questions diverses

- Questions diverses

Le Maire,

Lionel VERGNAUD

CONSEIL MUNICIPAL du PIZOU**Réunion du 23 janvier 2020 à 18 H 15****Convocation du 14 janvier 2020**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 janvier à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de LE PIZOU s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. VERGNAUD Lionel, Maire.

Etaient présents : M. VERGNAUD, Maire ; Mme TALIANO, M. GÉRARD, M. DEJEAN, Mme MAZIÈRE, Mme CELLERIER, M. CHATRIX, Mme POUPARD, Mme CANELLAS BLACK, M. CAFFIN, M. ROUX, Mme BLANCHET.

Absents excusés (avec ou sans pouvoir) : Mme FORT (pouvoir à Mme CELLERIER).

Absents : M. DUHAU, M. PHILOPHE.

Madame MAZIÈRE est nommée secrétaire de séance.



Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS**1) MANDATEMENT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2020**

Afin de pouvoir engager des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2020, il est proposé, comme le permettent les textes en vigueur, l'ouverture de crédits dans la limite d'un quart des crédits ouverts aux budgets 2020, soit pour les sommes suivantes (décisions modificatives comprises) :

CHAPITRES/OPÉRATION	BUDGET PRINCIPAL	
	Crédits ouverts au BP 2019	Ouverture de crédits 2020
16	6 273,76 €	1 568,44 €
21	78 693,19 €	19 673,29 €
23/201801	260 614,34 €	65 153,58 €
23	33,64 €	8,41 €
	BUDGET LOYERS COMMUNAUX	
21	17 423,90 €	4 355,97 €
23	313 507,00 €	78 376,75 €

Cette décision permettrait d'engager des travaux avant que les budgets ne soient votés et rendus exécutoires. Il est à préciser que ces dépenses seront reprises au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette mesure.

2) REMBOURSEMENT TOTAL DIRECT ÉNERGIE POUR TROP PERÇU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un trop-perçu sur le compteur des Festines, la société TOTAL Direct Énergie propose le remboursement de 227,42 €. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de ce trop-perçu et charge Monsieur le Maire à imputer ce règlement sur le budget principal.

3) DETR 2020 – CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

L'estimation prévisionnelle des travaux par l'architecte BOURDON Patricia s'élève à 274 772,54 € HT.

Le Conseil Municipal adopte ce projet, décide d'inscrire au budget cette dépense d'investissement et sollicite la dotation d'équipement des territoires ruraux 2020 (DETR).

Les travaux seront financés comme suit :

✚ DETR 40 % :	109 909,02 €
✚ Contrats de Territoire Conseil Départemental (1 ^{ère} tranche obtenue 25 % de 199 569 € HT) :	49 892,25 €
✚ Contrats de Territoire Conseil Départemental (2 ^{ème} tranche sollicitée 25 % de 75 203,54 € HT) :	18 800,89 €
✚ Région (20,04 % de 199 569 € HT) :	40 000,00 €
✚ Emprunt :	28 000,00 €
✚ Autofinancement :	28 170,38 €

Vote pour à l'unanimité.

4) CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) – DOSSIER APD

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'APD réalisé par Melle BOURDON, Architecte.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'APD pour un coût prévisionnel HT de 278 990,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'APD et autorise Melle BOURDON à réaliser la mission PRO.

QUESTIONS DIVERSES

Charte de bon voisinage entre agriculteurs et riverains

Une charte de bons voisinages mise au point par la Chambre d'Agriculture doit nous être présentée. Elle devrait être signée à la fin par l'État, les collectivités, les organisations professionnelles d'agriculteurs et différentes associations de citoyens et consommateurs.

Elle devrait fixer les droits et devoirs de toutes les parties.

Hébergement personnes âgées

Un porteur de projet doit rencontrer, tout prochainement, le Maire et les adjoints pour présenter un projet pouvant accueillir 8 ou 16 personnes âgées pour 3 ou 6 emplois.

Il pourrait voir le jour sur le terrain en face du foyer rural, à côté de la future Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

SIAEP

Les orientations budgétaires ont été présentées. Il est prévu une augmentation de l'abonnement de 1 % et une augmentation du tarif du m³ d'eau de 1 % aussi.

Des simulations de hausse de tarifs ont été présentées, si le Syndicat décidait d'accélérer les remplacements des conduites qui, actuellement, est proche des 200 ans.

Syndicat de rivières

Les orientations budgétaires ont été présentées. Une cotisation exceptionnelle sera demandée à la Communauté de Communes car l'Agence de l'Eau a supprimé des subventions pour l'année 2019 provoquant un déficit de fonctionnement important.

Sur la commune, deux interventions importantes sont prévues.

Tout d'abord, une intervention sur le ponceau « Le Bro du Pré », dont une culée a été emportée par le courant, pour 20 000 €.

Ensuite, la protection de la berge à « Coly-Gaillard » longeant la voirie communale pour 40 000 €. À noter que nous sommes en attente de la décision d'EPIDOR concernant ce projet, ainsi que pour l'abattage d'arbres menaçants d'emporter une partie de la berge en tombant dans la rivière.

Syndicat d'Électrification

Si beaucoup de travaux ont été réalisés sur la commune, d'autres seront présentés au Conseil Syndical pour être programmés sur 2020, voire 2021.

Tout d'abord, la fin de l'éradication des fils nus, trop fragiles en cas d'incidents climatiques, et ensuite, l'augmentation de puissance par la pose de nouveaux transformateurs.

Problème des rats

Vu ce problème, et après consultation de plusieurs entreprises, il est décidé d'acheter 400 doses de raticide à l'entreprise Allo3D pour 80,40 € TTC.

Elles seront distribuées dans le Bourg à l'Est du ruisseau « Le Marchand » jusqu'au cimetière.

Transport scolaire du Ribéracois

La compétence transport scolaire, de par la Loi, étant passée du Département à la Région, cela a entraîné des difficultés et des retards pour les inscriptions et la distribution des cartes de transport.

Travaux

Les différents travaux pour des trottoirs « Route de Coutras » et « Rue de la Liberté » sont en cours. « Rue du Stade », nous sommes en attente de la fin des travaux du SDE24 et ensuite de la dépose du réseau aérien de téléphone qui devra être suivie de l'enlèvement des poteaux.

Lotissement

ENEDIS accepte de déplacer la ligne souterraine qui gêne la construction de la maison de la nouvelle propriétaire. Le dernier terrain est vendu.

Commission culture

Versement de frais de déplacements et de repas pour 2 bénévoles à la médiathèque municipale devant suivre un stage auprès de la Bibliothèque Départementale afin d'assurer la poursuite de conventionnement avec ladite bibliothèque.

Monsieur Lionel VERGNAUD et Madame Aline CANELLAS-BLACK quitte la réunion étant concernés par la prise de décision et Madame Jacqueline TALIANO, 1^{ère} Adjointe, prend la Présidence.

Soient 12 jours de formation aller-retour, à Périgueux, plus repas de midi.

✚ **Premier calcul** : Selon le taux appliqué des indemnités de la fonction publique territoriale, $66,400 \text{ kms} \times 12 \text{ jours} \times 2 \text{ (aller-retour)} = 1\,593,600 \text{ kms} \times 0,37 \text{ € du km} = 589,632 \text{ € (en covoiturage)}$ et 12 repas chacune à 15,25 € (taux forfaitaire) = $183 \text{ €} \times 2 = 366 \text{ €}$, soit un total de 955,63 €.

✚ **Deuxième calcul** : Il n'est demandé que les frais d'essence et 10 € par repas chacune. Frais d'essence : $8,75 \text{ €} \times 12 \text{ jours} \times 2 \text{ (aller-retour)} = 210 \text{ €}$ et 12 repas chacune : $10 \text{ €} \times 12 \text{ jours} \times 2 \text{ personnes} = 240 \text{ €}$, soit un total de 450 €.

Il est décidé d'augmenter de 450 € la subvention 2020 de la commission culturelle. Pour à l'unanimité.

Numéro d'ordre des délibérations	Intitulés
1	Mandatation en investissement avant le vote des budgets 2020
2	Remboursement Total Direct Énergie pour trop perçu
3	DETR 2020 – construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
4	Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) – Dossier APD

Liste des membres présents

Nom et prénom	Signature
VERGNAUD Lionel	
TALIANO Jacqueline	
GÉRARD Bernard	
DEJEAN Claude	
MAZIÈRE France	
CELLERIER Claudette	
CHATRIX Robert	
POUPARD Catherine	
CANELLAS-BLACK Aline	
CAFFIN Franck	
ROUX Éric	
BLANCHET Alexandra	